



RÈGLEMENT SPORTIF 2024

WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE

1. GENERAL	2
2. ÉPREUVES	2
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS	3
5. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ	3
6. CLASSEMENT / PODIUM	3
7. ANNULATION ET ENGAGEMENT	4
8. RÉCLAMATION	4
9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	4
10. DROITS À L'IMAGE	4

OUTDOORMIX FESTIVAL



1. GENERAL

L'Outdoormix Festival met en place un Duel Waterline dans le cadre de la 10e édition du festival du vendredi 17 mai au lundi 20 mai 2024 au cœur du village événement. Cet événement est co-organisé par l'association loi 1901 We Are Hautes-Alpes, représentée par M. BRICE Clovis, en qualité de co-président et l'association loi 1901 ALPLINE, représentée par M. LAXENAIRE Adrien.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

Le présent règlement a pour objet de veiller à votre sécurité et à votre bien-être. Nous vous invitons à suivre le présent règlement et les recommandations suivantes.

2. ÉPREUVES

L'épreuve de "WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE" se déroulera le samedi 18 mai et le dimanche 19 mai 2024 sur le village Outdoormix Festival. Les concurrents s'affrontent lors d'un Duel de rapidité avec deux lignes de même distance. Il y a deux temps de compétition : les qualifications et la finale. Lors des qualifications, les concurrents doivent réaliser côte à côte, sur 2 slacklines distinctes, 1 aller de 30m en un minimum de temps. Le vainqueur de chaque duel est celui qui arrive le premier à la fin du parcours. S'il y a chute, le vainqueur est celui qui va le plus loin sur la slackline.

À l'issue de chaque duel de qualification, les vainqueurs entreront dans de nouvelles phases de duel. Les qualifications prennent fin lorsqu'il ne reste plus que 8 participants, qualifiés pour la finale.

Le même principe de duel de rapidité sera appliqué lors de la finale.

2.1 Programme

SAMEDI 18 MAI	Duel Water : - Qualification 16 h → 17 h
DIMANCHE 19 MAI	Duel Water : - Finale 16 h → 17 h ▷ Podium 17 h

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le duel Waterline est ouvert à tous les compétiteurs, âgés d'au moins 16 ans.

Toute inscription à l'épreuve de "Duel Waterline" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être inscrit à l'accueil de l'événement et être équipé du matériel requis. Il est demandé à un mineur de fournir une autorisation parentale pour le Duel Waterline.

OUTDOORMIX FESTIVAL



Le port d'un tour de cou sur les oreilles ou le port de bouchons d'oreille est conseillé, afin de réduire le risque de perçage de tympons dû à une chute à plat sur l'eau.

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- Tout utilisateur devra s'être inscrit pour accéder à la compétition
- Tout utilisateur est tenu de respecter à la fois les installations, les autres usagers et le personnel de l'organisation.
- Il est **STRICTEMENT** interdit de monter à deux personnes ou plus sur une Slackline/Waterline.
- Chaque utilisateur est responsable de soi et doit connaître son propre niveau.
- Les mineurs devront être avoir montré une autorisation parentale à chaque montée sur une slackline/waterline.
- Il est recommandé aux usagers de ne pas laisser leurs effets personnels sans surveillance. L'organisation ne saurait être tenue pour responsable de la perte d'objets personnels en cas de négligence des usagers.
- L'organisation ne saurait être tenue pour responsable des conséquences dommageables pouvant survenir du fait d'une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.
- Toute dégradation du matériel pourra engager la responsabilité de l'auteur.
- Toute inobservation du présent règlement est susceptible d'entraîner une suppression de l'autorisation d'utiliser le matériel.
- Toute personne qui, par son comportement, trouble l'ordre public, perturbe l'organisation des diverses activités, porte atteinte aux bonnes mœurs, à l'hygiène, à la sécurité, pourra être expulsée immédiatement de la structure par l'organisateur et/ou par l'autorité compétente.

5. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuelle accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.

6. CLASSEMENT / PODIUM

À l'issue de l'épreuve, un podium récompensera les trois premiers de l'épreuve. Les différents classements établis en fonction des genres et âges des compétiteurs seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses (lots) seront attribuées aux trois premiers sportifs

OUTDOORMIX FESTIVAL



d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les lots ne pourront être donnés qu'à un tiers et ne seront pas envoyés ultérieurement par la poste.

7. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "WATER CHALLENGE". Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une partie de l'épreuve est à la responsabilité du directeur de course.

ATTENTION : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures, et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

Pour l'achat de "FULL PASS", les soirées concerts sont comprises dans le pass, en cas d'annulation des concerts, aucun remboursement ne sera effectué.

8. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

10. DROITS À L'IMAGE

Par sa participation au "WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE" du "OUTDOORMIX FESTIVAL 2024",

OUTDOORMIX FESTIVAL



chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.